



SEIGNOSSE

DECISION n°40296 COM/2025 n°51

Portant sollicitation du FEC pour le financement des travaux de défense extérieure incendie

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

Vu la délibération n°19-2025 du conseil municipal du 31 mars 2025, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 2 avril 2025, donnant délégation à M le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, de demander à tout organisme financeur l'attribution de tout type de subventions quel qu'en soit l'objet ou le montant et signer les documents nécessaires à leurs attributions ;
 Considérant la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité extérieure incendie de la commune ;
 Considérant qu'en phase AVP, la mise en place de ce dispositif est estimée à 108 700 € HT
 Considérant que ce projet est éligible au fonds d'équipement des communes du conseil départemental des Landes

DECIDE :

Article 1 – de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes du Conseil départemental d'un montant de 21 700 €, pour les travaux de DFCl quartier de l'étang blanc.

Article 2 –d'établir le plan de financement prévisionnel des travaux dédiés comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Achat et travaux	néo réseaux	108 700,00		
Sous-total travaux ou acquisitions		108 700,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		108 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR	DETR 2025	sollicité	65 220,00 €	60,00%
Conseil départemental	FEC	sollicité	21 740,00 €	20,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		86 960,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		21 740,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			21 740,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			108 700,00 €	



Article 3 -La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au contrôle de légalité préfectoral

Fait à Seignosse, le 11/06/2025

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS



Le Maire

- *certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;*
- *informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*